



Face au 49-3, une seule réponse s'impose, la mobilisation !

Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse ont pris acte de l'annonce par le Premier ministre samedi dernier en fin d'après-midi d'utiliser l'article 49-3.

Cette procédure gouvernementale permet de faire passer sans vote à l'Assemblée Nationale le projet de loi portant sur le système de retraites par points. Cela démontre l'impuissance du gouvernement à répondre aux interrogations sérieuses et légitimes des parlementaires à propos de ce projet incomplet, très approximatif aux multiples inconnues.

C'est une nouvelle preuve, si celle-ci était nécessaire, que le gouvernement refuse le débat et veut faire passer en force ce projet de régression sociale minoritaire dans l'opinion publique.

Les organisations réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de créer de nouveaux droits pour les salariés, privés d'emploi, étudiants, lycéens, retraités.

L'intersyndicale départementale appelle à **un rassemblement le mardi 3 mars 2020 à 17H30 devant la préfecture d'Angers** afin de signifier massivement et avec force le rejet de ce texte.

Conformément au communiqué de l'intersyndicale nationale d'avoir des initiatives autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, l'intersyndicale départementale appelle les salariés à **arrêter le travail à 15h30 le jeudi 5 mars 2020, à déposer leur cahier revendicatif à leur direction et à se rassembler à 17H00 place du ralliement.**

L'intersyndicale départementale CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES 49, CFTC, CFE-CGC, UNEF, UNL, CNT, CITE JAUNE.